

Stabilisation de l'Afghanistan: les défis à relever par l'UE et la communauté internationale

2007/2208(INI) - 10/12/2007

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur la **situation en Afghanistan** :

- le Conseil réaffirme tout d'abord que l'UE est résolue à apporter au peuple et au gouvernement afghans un **soutien s'inscrivant dans le long terme**. L'action de l'UE demeure fondée sur les mêmes grands principes: faire en sorte que l'Afghanistan se prenne en main, assume ses responsabilités et maîtrise son propre destin, d'une part, et favoriser la mise en place d'un État afghan démocratique, sûr et viable, d'autre part ;
- le Conseil se félicite des progrès qui ont été accomplis en 2007. L'Afghanistan connaît une croissance économique importante. Les médias sont généralement libres et solides. Des avancées importantes ont été réalisées dans les domaines de la santé et de l'éducation. Des signes d'amélioration ont été observés en ce qui concerne les relations avec les États voisins, notamment le Pakistan. Il salue les initiatives d'ouverture visant à nouer le dialogue avec les Afghans démobilisés et à leur offrir des possibilités de réinsertion dans la société, pour autant qu'ils renoncent à la violence et s'abstiennent de faire partie de quelque réseau terroriste que ce soit ;
- le problème de la **sécurité** continue de mettre concrètement en péril la stabilité en Afghanistan. L'Union soutient pleinement l'action menée par la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan chapeautée par l'OTAN) afin de créer un environnement sûr propice à la reconstruction et au développement et d'aider le gouvernement afghan à lutter contre l'insurrection et ceux qui s'opposent par la violence à un Afghanistan démocratique et vivant dans la paix. Toutefois, l'Afghanistan est toujours confronté à de graves difficultés, notamment en matière de gouvernance, d'État de droit, de corruption et de drogue. L'UE et ses États membres continueront à soutenir le gouvernement afghan dans les efforts qu'il déploie pour faire face à ces difficultés ;
- le Pacte pour l'Afghanistan et la déclaration conjointe intitulée "Engagement en faveur d'un nouveau partenariat entre l'UE et l'Afghanistan" demeurent le cadre global pour l'action de l'UE à l'égard de l'Afghanistan. Le Conseil prend acte des engagements mutuels qui ont été souscrits dans ce cadre, et encourage toutes les parties en présence à les respecter ;
- la **promotion des droits de l'homme** demeure une priorité transversale de l'UE, qui accorde une attention particulière aux droits des femmes et des enfants. L'application de la peine de mort, les conditions de détention des enfants et des femmes emprisonnés et les allégations de recours à la torture figurent au nombre des plus récents sujets de préoccupation. Le Conseil lance un appel pressant aux autorités afghanes pour qu'elles sursoient à toute nouvelle exécution éventuelle et réexaminent la fin du moratoire de fait sur la peine de mort ;
- le Conseil demande au gouvernement afghan de continuer à améliorer la **gouvernance** au niveau national et local et qu'il s'engage de toute urgence à apporter des améliorations majeures en matière de gouvernance, à l'échelon tant central que local ;
- le Conseil rappelle l'importance de renforcer l'engagement de l'UE dans le domaine de l'**État de droit**. Il réaffirme son soutien aux efforts déployés par le gouvernement afghan pour promouvoir et étendre l'État de droit en renforçant la police, les tribunaux, le système pénitentiaire et le système judiciaire au sens large, à l'échelon régional et provincial ;
- le Conseil indique qu'il est déterminé à contribuer d'une manière significative à la réforme de la police, par l'intermédiaire de la mission de police de l'UE. La mission **EUPOL** se déploie actuellement sur tout le territoire et devrait atteindre son effectif intégral de 195 personnes d'ici le printemps 2008. Le Conseil est conscient des défis considérables qui doivent être surmontés pour permettre à la mission EUPOL d'atteindre son plein potentiel, et il fournira à la mission tout l'appui nécessaire pour y parvenir. Le déploiement de la mission EUPOL représente une augmentation de

l'effort consenti par l'UE en Afghanistan. Il met en évidence la nécessité de replacer tous les efforts de l'UE dans le cadre d'une approche intégrée et globale. L'UE réitère son adhésion au rôle central que joue la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA- sous l'égide de l'ONU) dans la coordination de l'action civile des donateurs. En outre, pour soutenir le développement et renforcer la coordination, il est essentiel de promouvoir l'extension du champ d'action des Nations unies à toutes les provinces. L'UE veillera à améliorer la cohérence entre les donateurs, y compris pour ce qui est de mieux coordonner tant l'action militaire que civile de la communauté internationale en Afghanistan ;

- le Conseil indique qu'il est crucial, pour assurer la stabilité du pays dans son ensemble, de combattre efficacement la **production et le trafic de drogue**. Il est conscient des liens qui existent entre le trafic de drogue et l'insurrection. La stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue doit de toute urgence être mise en œuvre de manière cohérente ;
- le Conseil constate l'importance que revêt l'engagement résolu des partenaires limitrophes et régionaux en faveur de la stabilisation de l'Afghanistan, et préconise d'amplifier la coopération régionale, qui est un moyen efficace de promouvoir la sécurité, la gouvernance et le développement en Afghanistan. ;
- le Conseil réexaminera périodiquement la mise en œuvre de la politique de l'UE à l'égard de l'Afghanistan.